

Objet du Document	Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
Identification du document	NI/2024-289
Rédacteur	Isabelle TRAVERS – Directrice des Ressources Humaines
Date de rédaction	28/11/2024
Domaine d'application	Ensemble des HMV
Date limite de validité	

Dans le cadre des décrets d'application de la Loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 :

- Décret n° 2024-948 du 21 octobre 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière ;
- Décret n° 2024-949 du 21 octobre 2024 fixant les modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret n° 2024-948 du 21 octobre 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière ;

L'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes des Hôpitaux du Massif des Vosges est de 87 points sur 100 :

Indicateurs	Pondération	Nbre de points
1/ Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les fonctionnaires à filière et catégorie hiérarchique équivalentes	40	37
2/ Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les agents contractuels à filière et catégorie hiérarchique équivalentes	30	30
3/ Ecart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes	15	10
4/ Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes	15	10
Note finale		87

L'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes des Hôpitaux du Massif des Vosges fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement.

Prénom, nom	Fonction	Date	Signature
Isabelle TRAVERS	Directrice des Ressources Humaines	28/11/2024	